



Passer d'un cdi à un contrat pro ?

Par **krolyn**, le **18/01/2010** à **21:57**

Bonjour, je suis actuellement en CDI temps partiel en tant que Hôtesse Service Client, je compte démarrer un nouveau BTS MUC (management des unités commerciales) en alternance, en vente, ma question est : est-ce possible de passer d'un CDI à un contrat pro (alternance) dans la même entreprise ?
Merci pour vos réponses.
Caroline

Par **sparte consulting**, le **19/01/2010** à **09:55**

Bonjour,

Effectivement rien ne s'oppose à une telle modification de votre contrat... Par ailleurs il est important de noter qu'un contrat pro n'est pas nécessairement à durée déterminée.

En revanche il est nécessaire que cette modification s'inscrive dans la logique du plan de formation de votre entreprise afin qu'elle puisse vous le financer.

Cdlt